



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

BUDGET 2024

Membres : M. Valentin SAVIGNY (président), Mme Simone BOWMAN, M. Marc DECURTINS, M. René GISIGER, Mme Gaëlle GIUNTINI-FAVRE et M. Ivan MARTIGNONI

Superviseur : M. Fernand SAVIGNY

Personne excusée : M. Michel MOUTON

Date de la séance : 2 novembre 2023

Personnes auditionnées : M. Fernand SAVIGNY - Conseiller administratif, M. Jacques NIERLE - Secrétaire général, Mme Laura CORRADIN - comptable

Examen des modifications apportées sur le budget présenté lors du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

L'administration communale a procédé à plusieurs ajustements du budget 2024 présenté au Conseil Municipal du 19 octobre, budget qui se soldait sur un léger déficit de CHF 62'028. La majorité des ajustements concernent les revenus fiscaux suite à la réception fin octobre des dernières estimations du Département cantonal des Finances, hormis la suppression de l'extension de la subvention TPG aux jeunes décidée par le Conseil municipal lors de la séance de présentation du budget.

Rubriques du budget		Impact sur le résultat budgétisé
Abandon de l'extension de la subvention TPG	CHF	+8'000
Impôts des personnes physiques PP (<i>diminution des recettes</i>)	CHF	-6'800
Impôts des personnes morales PM (<i>augmentation des recettes</i>)	CHF	+6'000
Augmentation de la participation au fonds de péréquation des personnes morales (<i>augmentation des recettes fiscales des PM</i>)	CHF	+24'300
Nouvel impôt compensatoire de l'abolition de la TPC (<i>augmentation des recettes fiscales sur les PM</i>)	CHF	+74'500
Dédommagement de la Confédération (<i>augmentation des recettes</i>)	CHF	+10'100
Rétrocession aux communes frontalières (<i>augmentation des charges</i>)	CHF	-1'400
Frais de perception (<i>augmentation des charges</i>)	CHF	-5'300
Ajustement subvention FASE et Noctambus (<i>augmentation des charges</i>)	CHF	-4'700
Total (Amélioration du résultat budgétaire)	CHF	+104'700



Compte tenu de ces adaptations, le budget 2024 modifié prévoit un bénéfice de CHF 42'672. La commission ne formule aucune remarque s'agissant de ces adaptations.

Evolution du résultat budgétaire

La commission a examiné les raisons du passage d'un budget 2023 présentant une perte d'environ CHF 700'000 à une situation équilibrée dans le budget 2024.

	Budget 2023	Budget 2024 (net des imputations internes)
Produits	+11'102'738	+12'073'483
Charges	-11'802'593	-12'030'811
Résultat budgétisé	-699'855	+42'672

La comparaison des produits et charges budgétisés en 2023 par comparaison avec 2024 permet de constater une augmentation significative des produits de la Commune.

Cette évolution provient essentiellement d'une augmentation des revenus fiscaux, en particulier découlant d'effets des outils péréquatifs. Ce phénomène est en bonne partie due à la modification apportée en 2023 à la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale (LRPFI), qui a renforcé son pilier «péréquation intercommunale des ressources », conjuguée avec le faible niveau des recettes fiscales enregistrées dans nos comptes 2022. Rappelons que la modification de la LRPFI prévoit notamment l'augmentation sur trois ans (2023-2024 et 2025) du volume des recettes fiscales des communes qui seront redistribuées péréquativement entre elles. Par ailleurs, la diminution des recettes fiscales aux cours des dernières années a entraîné une diminution progressive de l'indice général de capacité financière de la Commune, indicateur permettant de comparer entre elles les communes du canton, et qui est utilisé à des fins péréquatives (comme notre participation au fonds de péréquation des personnes morales, la part privilégiée dans l'imposition des revenus professionnels des habitants travaillant sur d'autres communes,...). L'indice de capacité financière ne réagit qu'avec retard à l'évolution des recettes fiscales de la commune car il est calculé sur la moyenne de l'indice annuel des 3 dernières années bouclées. Il en résulte que cet indice devrait encore diminuer au cours des prochaines années. Toute chose restant égal par ailleurs, la commune devrait donc normalement encore plus bénéficier des effets de ces outils péréquatifs au cours des prochaines années.

S'agissant de l'effet de la LRPFI, la Commune constate ainsi une augmentation significative des recettes nettes de cet outil péréquatif passant de CHF 282'785 budgétisé pour 2023 (ce montant devrait finalement s'approcher les CHF 290k) à CHF 915'400 budgétisé pour 2024.

Pour le surplus, il est relevé que la suppression en 2024 de la Taxe Professionnelle Communale (CHF 630'000 au budget 2023) serait plus que compensée par le nouvel impôt complémentaire sur les personnes morales destiné à remplacer cette taxe, et dont la part revenant à notre commune est estimée à CHF 729'800.

La commission constate qu'il s'agit d'évolutions bienvenues et rassurantes et que la position de l'exécutif et de l'administration communale de ne pas sur-réagir aux résultats déficitaires des dernières années était appropriée. Néanmoins, la commission relève que le budget 2024 renoue avec l'équilibre essentiellement grâce aux effets d'outils péréquatifs prévues dans la législation. Ces revenus présentent certes un caractère répétitif et sur lesquels la Commune pourra compter ces prochaines années, mais la commission rappelle que cela résulte d'une capacité financière de la Commune en diminution et relativement faible comparativement aux autres communes du Canton.

Dans ce contexte budgétaire et financier, la commission renouvelle sa recommandation que chaque crédit d'engagement qui sera soumis au conseil municipal au cours des prochaines années, notamment lorsqu'il portera sur des investissements de montants significatifs, devra être analysé au regard de son ratio coût, de sa nécessité/efficacité et des prestations délivrées. L'analyse devra également porter sur la couverture des coûts induits par l'investissement dans le futur.

Enfin, compte tenu de ce qui précède, la commission partage l'avis de l'exécutif et de l'administration communale qu'une réflexion sur la nécessité d'une augmentation du centime n'a pas besoin d'être menée aujourd'hui. La question pourra être analysée en cours d'année 2024 sur la base du résultat des comptes 2023 et de la préparation du budget 2025.

Examen du budget sur des thèmes choisis

1) Ressources humaines – service technique

Un membre de la commission s'inquiète d'un manque de ressource au sein de l'administration communale, notamment dans le service technique. Le représentant du Conseil administratif a confirmé que ce dernier était conscient de cette problématique au moment de l'établissement du budget et qu'il étudiait la manière de la solutionner.

2) Centre de Vie intergénérationnelle (CVI) – restaurant

Le gérant du restaurant du CVI a résilié son bail pour le 31 octobre 2023. Le candidat qui avait présenté un dossier complet et détaillé pour reprendre le bail, voire la société d'exploitation du restaurant, s'est malheureusement retiré récemment. Le domaine de la restauration à Genève est difficile et selon toute vraisemblance, la recherche d'un repreneur et la conclusion d'un contrat prendra du temps.

La commission relève que les revenus provenant des loyers des surfaces commerciales du CVI dans le budget 2024 sont similaires à ceux de 2023 pour environ CHF 70'000.

Partant de ce qui précède, la commission est d'avis qu'il existe une certaine incertitude sur la réalisation entière des produits budgétisés dans cette rubrique. Néanmoins, s'agissant d'un montant non significatif comparativement au total du budget, une modification de ce dernier n'est pas demandée.

3) Places de Crèche subventionnées

Le Conseiller administratif a fait part à la commission du résultat des longues négociations et discussions entre la commune et Little Green House (**LGH**) en relation avec l'établissement des décomptes finaux et la détermination des coûts à charge de la commune au titre des places qui lui sont réservées pour les deux exercices 2021 et 2022. Même si ces coûts sont supérieurs à ceux qui avaient été estimés lors de la conclusion du contrat de prestation avec **LGH**, la commune a obtenu une diminution notable (plus de CHF 200'000 au total) des montants que souhaitait facturer **LGH**. Le mode de détermination des coûts devrait désormais être stabilisé pour les années à venir. La commission a examiné les produits et charges relatifs aux places offertes aux habitants pour faire ressortir une estimation du coût net de cette prestation pour la Commune.

Il est rappelé en préambule le changement de présentation apportée dans le budget 2024 par comparaison avec celle des années précédentes. En effet, la commune a souhaité transférer (par le biais d'une imputation interne) dans le budget de fonctionnement la subvention qu'elle reçoit pour les places de crèche dans le cadre de la LRPFI, enregistrée dans les recettes fiscales, pour la faire apparaître (l'imputer) comme produit dans la rubrique « Crèches et garderies ». Cette subvention s'élève à CHF 10'000 par place de crèche subventionnée par la commune, soit un total de CHF 270'000 pour 2024. Il en résulte l'analyse suivante du coût des places de crèches dans le budget 2024 :

Produits / dépenses	Montant CHF	Commentaires
Subventions de la FDAP (Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire)	+ 120'730	Subvention variable, en fonction des ressources de la fondation, de la capacité financière de la Commune et du nombre de places offertes aux habitants
Financement des places de crèches par la péréquation financière intercommunale	+ 270'000	Subvention annuelle fixe de CHF 10'000 par place « subventionnée » par la commune.
Participation des parents	+ 320'000	Montant estimé, facturé en fonction des revenus des parents. Une adaptation de la tarification est envisagée pour 2024.
Coût de la crèche (participation versée à LGH)	- 1'007'000	Selon budget remis par LGH
TOTAL	- 296'270	
<i>Coût net budgétisé par place</i>	<i>Environ CHF 11'000 par place</i>	

La commission relève que les discussions/négociations avec LGH devraient permettre une stabilisation et une sécurisation du niveau du coût des places de crèche facturées, alors que l'adaptation de la tarification des places pour les parents, actuellement en cours d'étude, devrait permettre une légère augmentation des recettes de participation des parents. Ainsi, le coût net de cette prestation devrait se stabiliser entre CHF 300'000 et CHF 350'000 par année, en rappelant que le niveau de la subvention FDAP peut varier de plusieurs dizaines de milliers de francs, et que le niveau de la participation des parents est fluctuante, dépendant de leurs revenus.

Présentation du résultat projeté au 31 décembre 2023

La commission a reçu de l'administration communale une première simulation du résultat prévisionnel au 31 décembre 2023.

Le résultat prévisionnel présente un déficit d'environ CHF -36'000, contre une perte budgétée de CHF -700'000. L'analyse des écarts avec le budget permet de constater que les coûts simulés sont nettement inférieurs aux coûts budgétisés, preuve que des dépenses sont budgétisées avec prudence et que l'administration communale porte une attention particulière à l'optimisation des coûts.

Examen succinct des résultats prévisionnels de la SI (ex « Garage Bourgeois »)

Comme chaque année, la commission a désiré examiner le résultat prévisionnel 2023 de la SI 296-298 Route de Saint-Julien SA (ex-Garage Bourgeois SA) et de sa capacité à soutenir le résultat des comptes de la Commune par le versement d'un dividende.

Selon toute vraisemblance, le résultat estimé pour 2023 devrait approcher CHF 328'000 (contre CHF 284'888 en 2022) et permettre de verser en 2024 un dividende de l'ordre de CHF 280'000, lequel a été pris en compte dans le budget 2024. Compte tenu de l'occupation progressive mais encore partielle des locaux commerciaux et parkings en 2023, le résultat 2024 pourrait présenter un résultat encore amélioré.

Conclusion

Sur la base de ses travaux, la commission des finances n'a pas de remarque à formuler sur le budget 2024 amendé soumis à l'approbation du conseil municipal. Il est néanmoins rappelé que la présentation



d'un budget à l'équilibre en 2024 ne permet pas un optimisme excessif et l'engagement inconsidéré de nouvelles dépenses ainsi que d'investissements d'envergure, sans entreprendre une réflexion complète et une véritable pesée des intérêts, et en analysant les coûts induits par ces dépenses sur les budgets futurs.

La commission recommande au Conseil municipal d'approuver le budget de fonctionnement présentant un montant de CHF 12'300'811 aux charges (CHF 12'030'811 hors imputations internes) et de CHF 12'343'483 aux revenus (CHF 12'073'483 hors imputations internes), soit un bénéfice présumé s'élevant à CHF 42'672.

En outre, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'approuver le maintien du taux de centimes additionnels à 43 centimes pour 2024.

La commission note la grande qualité du travail accompli par l'administration communale, laquelle a œuvré jusqu'à la date de séance pour effectuer des analyses pertinentes et apporter la documentation et les précisions nécessaires à la compréhension des membres de la commission. Pour cela, la commission tient à remercier tout particulièrement M. Fernand Savigny ainsi que Mme Laura Corradin.

Perly-Certoux, le 10 novembre 2023

Valentin Savigny, président

Pour la commission des finances